

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du jeudi 16 janvier 2020

19 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM – procuration à monsieur Norbert PERROT
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1 Madame Audrey BENTZ
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT – procuration à madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à madame Sandrine GARCIA

Collège C : autres enseignants et formateurs
Madame Nadine WARGNIER – procuration à madame Séverine DELEPIERRE

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

En raison de l'obligation de parité et de la désignation par le président de l'université de six membres du conseil, la nomination de nouveaux membres par le conseil est différée après l'élection du nouveau président de l'université.

Monsieur Gracian DIDIER aborde un point relatif au statut de l'INSPE. Il indique que la commission des statuts de l'université de Bourgogne sollicite deux rajouts au texte voté par le conseil de l'institut le 7 octobre 2019.

Les modifications des articles 4 et 24 des statuts de l'INSPE précisent la périodicité – annuelle – du document d'orientation politique et budgétaire et stipulent que ce document doit être présenté au conseil de l'institut et approuvé par ce dernier ; puis transmis au Président de l'université de Bourgogne.

Après rappel des règles spécifiques pour le scrutin portant sur la modification des statuts, monsieur Norbert PERROT procède au vote. Les statuts, ainsi modifiés, sont **approuvés à la majorité qualifiée** des membres présents ou représentés (17 voix pour et 1 abstention).

3 – Points relatifs à la formation :

Avant de donner la parole à madame Lucie CORBIN pour présenter les capacités d'accueil en master MEEF, la directrice de l'INSPE souligne les bonnes relations entre l'institut et le rectorat qui ont permis des échanges constructifs.

- Capacités d'accueil, critères d'admission et dates de préinscriptions en master MEEF

La directrice du département MEEF rappelle la problématique de la nouvelle configuration du master MEEF qui nécessite d'identifier les possibilités de contrats à tiers-temps en M2 afin de déterminer les capacités d'accueil en M1 pour l'année N-1. Après les échanges avec le rectorat, les capacités d'accueil par parcours sont arrêtées comme suit :

3

- 70 entrées en langues (15 en allemand, 30 en anglais et 25 en espagnol)
- 20 pour le parcours professeur documentaliste
- 15 en éducation musicale
- 40 en histoire-géographie
- 25 en lettres modernes
- 20 en mathématiques
- 25 en sciences de gestion
- 20 en sciences économiques et sociales
- 25 en physique-chimie
- 30 en sciences de la vie et de la terre
- 15 en sciences industrielles de l'ingénieur
- 100 en éducation physique et sportive (à la condition qu'un stage de pratique accompagnée à la place d'un stage en responsabilité soit possible en master 2 MEEF)

Madame Lucie CORBIN explicite le cas particulier de l'UFR STAPS. Pour cette composante, le master MEEF est un débouché important et les étudiants de licence 3 nombreux. Par conséquent, le directeur de l'UFR STAPS a souhaité maintenir une capacité d'accueil élevée par rapport au nombre de contrats à tiers-temps pouvant être proposés par le rectorat (30) à la rentrée 2021. La directrice du département MEEF souligne que cette capacité d'accueil est proposée sous réserve que le ministère accepte les stages en pratique accompagnée en complément des contrats à tiers-temps.

Madame Lucie CORBIN termine sa présentation avec les capacités d'accueil pour le master MEEF 1^{er} degré et l'encadrement éducatif :

- 25 pour les conseillers principaux d'éducation
- 245 pour les professeurs des écoles

Elle détaille ensuite la répartition géographique sur l'académie des groupes de 35 étudiants (3 à Dijon, 2 à Mâcon et 1 à Auxerre et à Nevers).

Les critères d'admission en master MEEF sont également présentés par la directrice du département MEEF. Elle précise que les critères de sélection ont été conservés pour les parcours qui en avaient déjà. Pour les disciplines qui n'en avaient pas, les critères d'examen des dossiers sont les résultats obtenus sur les trois dernières années dans l'enseignement supérieur.

Les deux campagnes de préinscriptions vont se dérouler du 9 mars au 14 juin et de fin août au 6 septembre.

Les propositions (capacité d'accueil, critères d'admission et dates des campagnes) pour le master MEEF sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

- Calendrier relatif aux départements sciences de l'éducation et institut Denis Diderot

Monsieur Norbert PERROT laisse la parole à monsieur Jake MURDOCH.

Le directeur du département sciences de l'éducation indique que les mêmes dates ont été reconduites par rapport à l'année universitaire précédente, soit :

- du 2 mars au 10 mai pour le parcours « expertise sociologique et économique en éducation » avec une possibilité de réouverture en cas de besoin du 31 août au 18 septembre,
- du 6 avril au 11 mai pour le parcours « conseiller, consultant, responsable formation ».

4

Pour la mention « direction de projets ou établissements culturels » du département de l'institut Denis Diderot, madame Elsa LANG RIPERT mentionne que les mêmes dates ont été conservées (du 6 avril au 11 mai).

Les dates de préinscriptions pour les départements sciences de l'éducation et institut Denis Diderot sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

- Critères d'affectation en L3 EFEC pour la rentrée 2020

Monsieur Jake MURDOCH explique que les critères d'affectation sont définis dans le cadre de l'ouverture de la L3 « éducation formation enseignement culture » (EFEC) sur le site de Nevers :

- les étudiants sortants de la L2 sont affectés d'office en L3 sur le même site, sauf s'ils souhaitent suivre en L3 une option qui ne serait pas proposée sur leur site et dans la limite des capacités d'accueil de chaque site,
- les étudiants redoublants ou AJAC (autorisés à s'inscrire en L3 sans avoir validé la L2) restent sur le site de l'année universitaire écoulée.

Les modalités d'affectation sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

- Les prérequis pour l'accès des formations aux étudiants internationaux

Monsieur Jake MURDOCH présente les modifications, à savoir l'exigence d'un niveau C1 certifié en français et des connaissances préalables en économie et/ou sociologie de niveau bac+3 pour une entrée en master 1 du parcours « expertise sociologique et économique en éducation ».

Ces demandes de modification sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 – Point financier : bourses pour les stages à l'étranger

Monsieur Norbert PERROT rappelle que chaque année le conseil de l'institut vote une enveloppe destinée à contribuer aux frais des étudiants de master MEEF en stage à l'étranger.

Madame Elsa LANG RIPERT détaille le tableau récapitulatif des montants proposés par le chargé de mission aux relations internationales.

Le tableau de répartition pour un montant total de 7 500 € est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 – Questions diverses

Monsieur Gracian DIDIER présente le projet d'annexe à l'accord entre l'université de Bourgogne (INSPÉ - master PIECE) et l'université normale de Taipei (Taiwan) qui doit permettre aux futurs étudiants d'obtenir un bi-diplôme à l'issue des deux années de formation : la première se faisant à Taipei et la seconde à Dijon.

Ce projet est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à madame Elsa LANG RIPERT pour un dernier point relatif au vote de rejet du conseil de l'institut en date du 29 novembre 2019 concernant la convention de partenariat du DU « traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire ». À la demande du SEFCA, la directrice de l'INSPÉ porte à la connaissance des membres du conseil les premières conséquences de ce vote. Elle indique que le partenaire mis en cause n'a pas pu être remplacé en cours d'année. Le SEFCA a donc informé les 27 stagiaires de la fermeture du DU.

Après avoir précisé que 25 étudiants avaient répondu individuellement au courriel du SEFCA, qu'un courrier a été adressé à madame le Rectrice et un second à monsieur le Ministre de l'éducation nationale, madame Elsa LANG RIPERT donne lecture d'un courrier du SEFCA. Ce dernier indique que le remboursement des stagiaires sera proposé au vote du prochain conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 22 janvier 2020. Il énumère également les conséquences financières (perte de salaire pour ceux qui bénéficient d'un temps partiel pour suivre cette formation, frais engagés pour les déplacements, ...) et professionnelles (impossibilité de solliciter un nouveau congé de formation, ...) de l'arrêt de ce DU. La directrice de l'INSPÉ termine en mentionnant que le risque de recours est important.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h20.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT